

DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS et protéger vos données

Avec votre protection juridique, vous disposez d'un véritable accompagnement dans la résolution de vos litiges : du traitement à l'amiable au recours judiciaire.

LES 4 POINTS FORTS DE L'OFFRE



Personnalisation

- Un tarif tenant compte de votre situation (famille ou solo).
- Des garanties optionnelles pour consolider davantage votre protection.
- La possibilité de doubler les plafonds de garantie.



Intervention

- Une étude de votre dossier par un juriste.
- Un large périmètre d'intervention : du conseil au règlement de litiges.
- Une prise en charge des honoraires et des frais pouvant aller jusqu'à 48 000 € TTC (Formule PLUS).



Protection

- Un seul contrat pour votre famille : vous, votre conjoint, vos enfants mineurs et vos enfants majeurs à charge au sens de la réglementation fiscale.
- Des garanties essentielles pour vos litiges relatifs :
 - à l'habitation ;
 - au quotidien ;
 - à votre véhicule ;
 - à votre activité sur internet ;
 - à la fiscalité.



Assistance

- Une assistance juridique en cas de litige.
- Un service d'information par téléphone.
- Une protection digitale via la plateforme Cyber Protection.
- La validation de vos projets de contrat.
- Le soutien psychologique par Europ Assistance.

**CONTRAT ANNUEL DÈS 7 €/MOIS (EN PRÉLÈVEMENT)
SOIT 84 €/AN POUR LA FORMULE FAMILLE.**

LES SERVICES PROTECTION JURIDIQUE VIE PRIVÉE

Assistance juridique

Des spécialistes sont à vos côtés en cas de litige pour vous assister dans la défense de vos intérêts. Du règlement à l'amiable au recours à une procédure judiciaire, vous avez l'assurance d'être assisté. En Formule PLUS, la prise en charge maximale est de 48 000 € TTC par sinistre.

Validation des projets de contrats

Avant signature, un juriste vous aide à comprendre le projet qui vous est soumis. S'il relève une difficulté juridique, il vous proposera de faire intervenir un avocat.

Ce service concerne :

- le bail d'habitation de votre résidence principale ;
- vos contrats de travail (vous, vos employés de maison, vos stages) ;
- les prestations de loisirs pour vous et votre famille.

Service conseils

Une équipe de professionnels est à votre écoute pour répondre à toute question d'ordre juridique, administratif ou social.

LE PLUS CONTRAT



La plateforme de protection digitale Cyber Protection

Cette plateforme vous permet via des services et des logiciels de :

- surveiller quotidiennement vos données personnelles ;
- sécuriser votre navigation sur Internet ;
- bénéficier d'une assistance informatique :
 - pour protéger vos données et agir en cas d'usurpation d'identité ;
 - en cas de difficulté d'utilisation de votre équipement informatique.

LES SERVICES MIS EN ŒUVRE PAR EUROP ASSISTANCE



Conseil social

En cas de difficultés financières suite à un litige, une assistante sociale vous accompagne, par téléphone, dans la constitution de vos demandes d'aide.

Soutien psychologique

En cas de litige, un psychologue est mis à votre disposition par téléphone.

Avance de caution pénale à l'étranger

Une avance dans la limite de **15 000 € TTC par sinistre**.

LES GARANTIES ESSENTIELLES

Quotidien

• La consommation

Litiges de la vie privée consécutifs à :

- l'achat, la location ou la livraison d'un bien ;
- des travaux d'entretien ou d'embellissement.

• La protection tout accident

Litiges suite à tout accident (y compris une agression, un attentat, etc.).

• Le travail salarié

Litiges avec votre employeur.

• La scolarité, le sport et les loisirs

Litiges concernant :

- l'attribution de bourses, cantine, école, etc. ;
- le déplacement touristique ;
- la location saisonnière ;
- le bénévolat au sein d'une association.

• La santé

Litiges faisant suite à toute intervention avec un professionnel de la santé, un hôpital, etc.

• Les prestations sociales

Litiges concernant vos prestations (CAF, Pôle Emploi, retraite).

• La protection fiscale

Litiges avec l'administration fiscale relatifs à l'impôt sur le revenu, à l'impôt sur la fortune immobilière, aux impôts locaux (taxes d'habitation, foncière, etc.).

**Une prestation par an et par contrat.*



Internet

- **Litiges relatifs à vos achats et prestations commandés sur internet.**
- **Protection de votre e-réputation** avec prestation incluant la suppression et/ou le noyage d'informations.
- **Litiges en cas d'usurpation de votre identité,** en cas de piratage de vos courriels (vol de mot de passe ou coordonnées).
- **Litiges en cas de harcèlement numérique.**

Habitation

- **L'habitat**
Litiges concernant votre résidence principale ou secondaire, avec vos voisins, votre syndic, votre bailleur, votre vendeur, etc.
- **Les emplois familiaux**
Litiges avec vos employés (employés de maison, garde d'enfant, etc.).

Véhicule

- **Le véhicule**
Litiges relatifs à l'achat, la location, la vente, l'utilisation, l'entretien ou la réparation de votre véhicule.
- **Le permis de conduire**
Prise en charge des frais de stage volontaire de récupération de points ou d'obtention d'un nouveau permis en cas de perte totale de vos points.

LES OPTIONS SUR MESURE

Les biens immobiliers locatifs

Litiges avec vos locataires (baux d'habitation, commercial, professionnel ou rural).

La protection droit de la famille

Litiges relatifs au divorce, à la rupture d'un PACS, à la garde d'enfants, aux pensions alimentaires, à la succession.

La construction

Litiges relatifs aux travaux de construction et de rénovation que vous faites effectuer : du permis de construire à la réception des travaux.

Doublement des plafonds des garanties

Vous pouvez doubler les montants de prise en charge des honoraires d'avocat et les plafonds de certaines garanties en souscrivant la Formule PLUS.



Votre contact

Dénomination sociale / Nom :

Adresse :

Tél : E-mail :

N° Orias* :

*Mention obligatoire pour les agents/courtiers.

Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise aux règles d'acceptation des risques de l'assureur.

Generali Iard – Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.